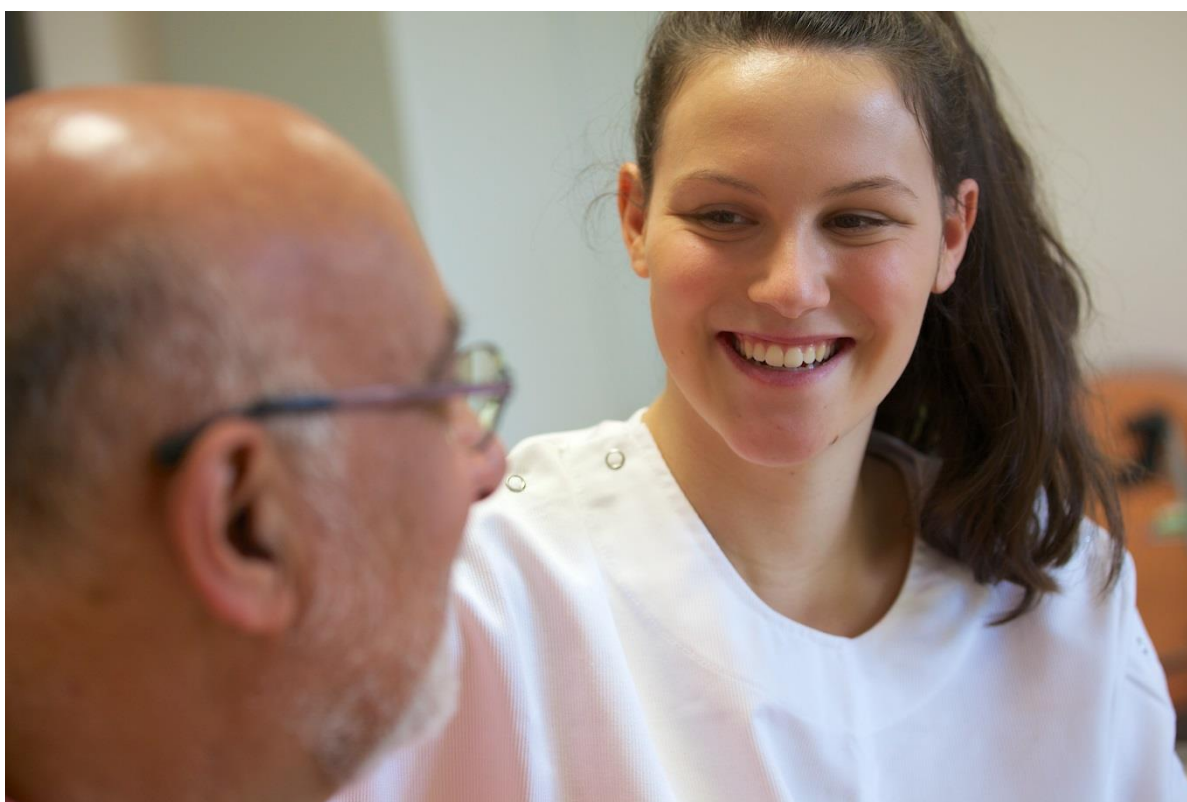


Lundi 7 octobre 2019

Partenariat Région Pays de la Loire / ARS Pays de la Loire
**Pour une mobilisation régionale
en faveur de la formation et du métier du
métier d'aide-soignant**



1

Dossier de presse

- ① Communiqué de presse p.2
- ② La Région des Pays de la Loire soutient les formations sanitaires et sociales . . . p.3-4
- ③ L'ARS Pays de la Loire favorise la diversification des parcours professionnels et l'amélioration des conditions de travail p.6

CONTACTS PRESSE

Région Pays de la Loire - Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92
Agence régionale de santé Pays de la Loire - Service communication - ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94

Lundi 7 octobre 2019

Communiqué de presse

Partenariat Région Pays de la Loire / ARS Pays de la Loire

Pour une mobilisation régionale en faveur du métier d'aide-soignant

Christelle Morançais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire et Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire (ARS) sont venus présenter, lundi 7 octobre, à la cité de la formation santé/social Marion Cahour à Rezé, les raisons et les actions du partenariat inédit entre la Région des Pays de la Loire et l'ARS. L'objectif est de répondre au double défi du métier d'aide-soignant : revaloriser le métier d'aide-soignant, susciter davantage de vocations et de candidatures vers la formation.

Le constat : des besoins de soins croissants et des difficultés de recrutement

2

Malgré les plus de 25 000 aides-soignants en activité en Pays de la Loire, les besoins de recrutement se font fortement ressentir en raison, notamment, de l'augmentation et du vieillissement de la population. **Les perspectives de postes s'élèvent à plus de 1 800 postes par an.** En effet, à la baisse d'attractivité de la formation du métier d'aide-soignant en Pays de la Loire depuis 2015, en région, s'ajoutent 3 500 départs en retraite envisagés d'ici 2023. Avec des besoins croissants de notre population en matière de soins, les postes à pourvoir pour le métier d'aide-soignant sont en progression.

Les établissements de santé et médicaux sociaux peinent à recruter et la Région constate une érosion croissante du nombre de candidats au concours (50% sur les 3 dernières années), malgré une action volontariste menée par la Région et l'Agence Régionale de Santé dès 2015.

Une situation qui s'explique notamment par un déficit d'image du métier mais aussi par un contexte de reprise économique, dont le faible taux de chômage – surtout en Pays de la Loire- est défavorable à l'attractivité du métier.

Une action régionale volontariste

Face aux premiers signaux de fragilité du secteur, la Région s'est mobilisée pour favoriser l'attractivité des formations sanitaires et sociales dont elle a la compétence, par un volet d'actions concrètes parmi lesquelles :

- La gratuité des formations (6,3M€ pour 27 instituts),
- L'attribution d'une rémunération de stagiaires,
- La création de nouvelles sessions du concours d'entrée,
- Le soutien à la création et l'aménagement de centres de formations.

CONTACTS PRESSE

Région Pays de la Loire - Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92
Agence régionale de santé Pays de la Loire - Service communication - ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94

« L'attractivité démographique des Pays de la Loire tout comme le vieillissement de la population (chiffre), accentuent les besoins en matière de santé. Engagés depuis 2016 à travers notre plan régional pour la santé et ayant fait de l'emploi une priorité de l'action régionale, ce plan d'actions coordonné avec l'ARS des Pays de la Loire s'imposait au bénéfice d'un métier utile sur tout le territoire ligérien, à destination des publics les plus fragiles. » Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

« Le métier d'aide-soignant a évolué ces dernières décennies du fait du vieillissement des résidents et de leur dépendance de plus en plus élevée. S'il est parfois difficile, ce métier est porteur de sens et d'humanité. Il doit être soutenu et valorisé. C'est le sens de notre engagement conjoint avec le Conseil régional, pour attirer de nouveaux candidats vers cette formation, et de nos actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail en EHPAD. » Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l'ARS

La Région et l'ARS mobilisées pour un plan d'actions conjoint

La Région et l'ARS agissent tous les jours aux côtés des instituts de formation, des employeurs et des professionnels, en faisant connaître la formation et le métier, en finançant et en encadrant la formation de plus de 1 500 adultes chaque année au sein de 27 instituts de formation au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Elles ont décidé de s'unir et de renforcer leurs actions en croisant leurs responsabilités respectives pour relever le défi de l'attractivité du métier d'aide-soignant. Concrètement, ce partenariat se traduit par :

- **l'ouverture, dès 2020, par la Région de 200 nouvelles places de formation chaque année**, à compter de 2020,
- la rénovation de centres de formation,
- la mise en place de nouveaux équipements dans les centres de formation,
- le développement de l'apprentissage,
- à partir de 2021, de la mise en place d'actions de préparation à l'entrée en formation d'aide-soignant pour les demandeurs d'emploi et les jeunes les plus éloignés de cette formation et de cet emploi, afin de leur faire découvrir le métier, et les caractéristiques de la formation alternant cours en instituts et stages en centres hospitaliers ou EHPAD,
- un soutien aux employeurs,
- et le lancement d'une démarche de valorisation de la formation et du métier d'aide-soignant.

« Améliorer le quotidien des Ligériens et renforcer le développement et l'attractivité de tous nos territoires par une offre de soins solide est au cœur de notre action. C'est la raison pour laquelle, la 2ème Rencontre régionale des maires qui se tiendra le 8 novembre à Sablé-sur-Sarthe sera consacrée à la santé sur les territoires » a complété Christelle Morançais.

CONTACTS PRESSE

La Région des Pays de la Loire

soutient les formations sanitaires et sociales

Compétente en matière de formation, et dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018/2022 adopté en décembre 2017, la Région assure la gratuité des formations sanitaires et sociales, attribue une rémunération aux stagiaires demandeurs d'emploi et aide à la vie quotidienne pour les élèves en formation. C'est elle qui fixe le nombre de places par institut de formation qu'elle soit initiale, continue, ou par apprentissage, élabore la carte de la formation régionale et les modalités de maillage des instituts de formation. Récemment, elle a été dotée de la compétence de l'orientation pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La Région attribue des subventions aux 27 instituts de formation afin d'annuler les frais de formation des demandeurs d'emploi et jeunes en poursuite de scolarité, plus de 6 M€ par an. Et pour sécuriser les parcours de formation, elle a récemment décidé de voter une rémunération de stagiaires pour les demandeurs d'emploi, soit 2 M€ de plus. Bien que n'ayant pas eu de compensation financière pour la construction ou la rénovation des instituts de formation sanitaire, la Région s'engage pour permettre à des étudiants et des élèves ainsi que les formateurs de disposer de locaux permettant la réussite des études. Exemples : l'extension du pôle régional de formation santé social de Laval pour 4.65 millions avec une livraison fin 2020, la construction d'un pôle mutualisé de formation à Saumur réunissant les formations en soins infirmiers et d'aides-soignants avec d'autres établissements de formation (12.4 M€), la rénovation des locaux hospitaliers accueillant les instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants (CH de Cholet pour 606 000€ travaux en cours de finalisation et au CHU de Nantes pour 1 042 9000€ depuis 2017).

La formation d'aide-soignant se réalise auprès d'établissements de formation ayant obtenu l'autorisation de la Région pour 5 ans. Le directeur de l'IFAS (institut de formation d'aides-soignants) est doté des diplômes de cadre de santé et d'infirmier, avec une expérience en pédagogie ou en management et les formateurs permanents sont titulaires du diplôme d'Etat en soins infirmiers.

La formation d'aide-soignant est classée au niveau 3 (ex niveau V) et comporte une partie théorique en institut (17 semaines) et une partie en stage (24 semaines). Elle est d'une durée de 10 mois par la voie scolaire (41 semaines). Elle peut se dérouler par apprentissage et est alors organisée sur 18 mois.

Chiffres clés des formations sanitaires et sociale en Pays de la Loire

- 27 instituts de formation en Pays de la Loire accueillent des adultes en formation sur 1512 places de formation dont 80 par apprentissage :

CONTACTS PRESSE

- 3 sont gérés par des lycées publics (Challans, Rezé et Angers) et dont 2 lycées hébergent une section de formation gérée par un centre hospitalier (Olonne-sur-Mer, et Beaupréau),
 - 1 par un lycée privé (Ancenis),
 - 15 par des centres hospitaliers,
 - 8 gérés par des associations loi 1901.
-
- Le nombre de candidats à la sélection d'entrée est toujours supérieur au nombre de places de formation mais en forte baisse : 2015 : 6 138 et 2019 : 2 971 (1^{er} concours),
 - Taux de réussite au diplôme : plus de 90%
 - Taux de placement à la sortie de formation excellents : 91% des personnes sorties de formation en 2017 sont en emploi d'aide-soignant 6-8 mois après leur sortie de formation.

CONTACTS PRESSE

L'ARS Pays de la Loire favorise la diversification des parcours professionnels et l'amélioration des conditions de travail

En complément des actions menées conjointement avec le Conseil régional, l'ARS conduit des actions visant à la diversification des parcours, la promotion professionnelle et veille à l'amélioration des conditions de travail à travers un plan régional d'accompagnement et de soutien à la transformation des EHPAD (PACT EHPAD) co-construit avec les partenaires (Conseil régional, Conseils départementaux et CARSAT) et les acteurs du secteur (fédérations, représentants d'usagers et des salariés).

Le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques et du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie induit des besoins et des prises en charge plus complexes des personnes accueillies en EHPAD et donc une évolution **de la réponse apportée par les professionnels**. L'enjeu est dans ce cadre de préserver leur qualité de vie au travail et de permettre à ces métiers d'accompagnement et de soin de se développer et de rester attractifs.

6

L'accompagnement des ressources humaines

Partant du constat que les agents issus de la promotion professionnelle restent davantage dans l'emploi que ceux issus d'une formation initiale, l'ARS, en concertation et complémentarité avec les OPCA/OPCO, facilite les promotions professionnelles qualifiantes vers le métier d'aide-soignant. En 2019, une attention particulière est également portée à **la voie de l'apprentissage**. Pour encourager ces modalités de formation, l'ARS propose aux employeurs volontaires une compensation de leur reste à charge, à hauteur de 500 000 € pour l'ensemble de la région. Le nombre de places en apprentissage augmentera par ailleurs à la rentrée de janvier 2020, afin d'étendre sur les territoires la possibilité d'accéder au diplôme par la voie de l'alternance.

L'ARS accompagne également le parcours de formation des élèves en proposant une diversité des stages à la fois en structures hospitalières, dans les établissements médico-sociaux mais également à domicile pour préparer l'évolution des besoins d'une prise en charge du vieillissement à domicile. En effet, le projet régional de santé 2018-2022 encourage le développement de modèles d'Ehpad « hors les murs », davantage attractifs pour les professionnels. L'évolution des modalités de sélection, en favorisant les détectations d'habiletés à partir de mises en situations professionnelles et l'utilisation de la simulation en santé sont également des pistes de progrès.

L'ARS investit également dans le soutien aux expérimentations de gestion des ressources humaines en soutenant, par exemple, la mise en place d'une entreprise à but non lucratif de gestion du travail temporaire spécialisée dans le secteur médico-social et le travail à domicile.

CONTACTS PRESSE

Région Pays de la Loire - Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92
Agence régionale de santé Pays de la Loire - Service communication - ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94

Constituée au lancement de 7 associations dont l'ADAPEI ; l'ARS accompagne le lancement de cette entreprise par une subvention de 50000€ afin d'apporter une offre spécialisée, en phase avec les réalités de terrain permettant à terme la fidélisation des professionnels.

Ces multiples modalités ont pour ambition de faciliter l'accès à des publics qui ne viennent pas ou n'accèdent pas à la formation d'aide-soignant (publics masculins, quartiers prioritaires).

En 2019, l'ARS a ainsi financé plus de 2 millions d'euros pour favoriser la formation des professionnels et des apprentis.

L'amélioration des conditions de travail en EHPAD

De nombreuses actions ont déjà été engagées en ce sens, mais un effort particulier est porté depuis 2018 sur l'amélioration des conditions de travail en EHPAD. En 2018-2019, 1,4 M€ ont ainsi été alloués à la **mise en œuvre des CLACT (Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail)**, outils au service de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail. S'ajoutent notamment 3,6 M€ dédiés à l'équipement des établissements en **rails plafonniers**.

Objets connectés, télésurveillance, robots,... les technologies sont porteuses d'améliorations dans l'attention portée aux seniors. Elles peuvent l'être également aussi en ce qui concerne les conditions matérielles de travail en EHPAD. C'est le sens de l'appel à projet **innovation en santé** lancé par l'ARS en 2018, dédié à l'amélioration des conditions de travail des soignants exerçant de nuit en EHPAD.

Un **observatoire régional de la QVT** (Qualité de vie au travail) en établissements médicosociaux sera prochainement installé, afin de réfléchir avec les employeurs, salariés, représentants des familles et partenaires, aux expériences à partager et aux actions pertinentes à lancer collectivement en région.

La promotion du secteur, des métiers et de la formation

Le manque d'attractivité du métier d'aide-soignant résulte en partie de l'« EHPAD bashing » qui touche le secteur depuis plusieurs mois. Pour revaloriser l'image des EHPAD, faire évoluer positivement les représentations du vieillissement, des structures et métiers d'aide, valoriser les expériences probantes, l'ARS et la Région des Pays de la Loire ont engagé une démarche de communication et de promotion du secteur, des métiers et de la formation notamment à destination de nouveaux publics.

CONTACTS PRESSE